Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20261109-DEL2026_07_02-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 03 novembre 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 09 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, MEUNIER Martine, QUEGUINER Yannick, BROCKAERT Martine, LE ROUX Denis, ARNAUD-STROJNY Karine, FLEURY Bernard, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Secrétaire de séance : Anne Hélène GUILLOU

Membres en exercice	15
Membres présents	15
Nombre de procurations	0

DEL2026-07-02
Objet : Acquisition de la parcelle AE n°129 rue de la poste

La commune souhaite procéder à l'acquisition d'un terrain situé rue de la poste appartenant aux Consorts LE CORFEC. Le terrain est cadastré section AE numéro de parcelle 129 d'une contenance de 3862 m².
Cette acquisition a pour objectif la création de logements sociaux sur la commune de Trélévern.

Le prix de vente proposé par le propriétaire est fixé à 96 550 euros soit 25€/m²auxquels s'ajouteront les frais d'acte notarié et les éventuels frais annexes à la charge de la commune.

Madame La Maire propose au conseil municipal d'approuver cette acquisition et de l'autoriser à accomplir les formalités nécessaires à sa réalisation.

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Considérant l'intérêt de cette acquisition pour la réalisation du projet communal de construction de logements sociaux ;
Considérant l'accord du propriétaire sur le principe de la vente et sur le prix proposé ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 13 voix pour et 2 abstentions,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20261109-DEL2026_07_02-DE

DÉCIDE :

Article1 : D'approuver l'acquisition par la commune de Trélévern du terrain cadastré section AE n°129, d'une superficie de 3862 m² appartenant aux Consorts LE CORFEC.

Article 2 : De fixer le prix d'acquisition à quatre-vingt-seize mille et cinq cent cinquante euros (96 550 €), hors frais d'acte et frais annexes éventuelles.

Article3 : De préciser que les frais liés à la rédaction et à la publication de l'acte notarié seront pris en charge par la commune, conformément aux dispositions applicables.

Article 4 : De prévoir les crédits nécessaires au budget communal, selon les modalités budgétaires applicables.

Article 5 : D'autoriser Madame la Maire, à signer, au nom de la commune, tous les documents nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités afférentes à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

